

## DECISION N° DEC-2026-017

### **Avenant n° 1 au marché de réaménagement de l'accueil du siège de la Communauté de Communes du Genevois / Lot 28 : Menuiseries extérieures – Serrurerie (marché n° 2023-13)**

Le Président de la Communauté de Communes du Genevois,

*Vu le code de la commande publique, et notamment ses articles R2123-1, 4 et 5, R2194-8 ;*

*Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L5211-10 ;*

*Vu la délibération n° 20211213\_cc\_adm114 du Conseil communautaire du 13 décembre 2021 portant approbation du Projet de territoire 2020-2026, et notamment la fiche action n° 4 : développement de l'offre de services et d'équipements améliorant la qualité de vie quotidienne ;*

*Vu la délibération n° c\_20241014\_adm\_90 du Conseil communautaire du 14 octobre 2024 portant élection du Président de la Communauté de Communes du Genevois ;*

*Vu la délibération n° c\_20250317\_adm\_020 du Conseil communautaire du 17 mars 2025 portant modification des statuts de la Communauté de Communes du Genevois, et notamment la compétence en matière d'aménagement de l'espace ;*

*Vu la délibération n° c\_20250414\_fin\_029 du Conseil communautaire du 14 avril 2025 modifiée portant adoption du budget primitif 2025 – Budget principal ;*

*Vu la délibération n° c\_20250526\_adm\_060 du Conseil communautaire du 26 mai 2025 portant délégations de pouvoir du Conseil communautaire au Président et au Bureau communautaire, et notamment prendre toute décision de conclure et signer les marchés et accords-cadres de travaux, dont le montant est inférieur à 500 000 € H.T. ;*

*Vu l'avenant n° 1 annexé à la présente décision ;*

Considérant :

- Que les travaux pour le réaménagement de l'accueil du siège de la Communauté de Communes du Genevois nécessitent des ajustements ;
- Que ces prestations en plus-value portent sur les devis n° FM00127 (montant : 1 904,07 € H.T.) et n° FM00128 (montant : 179,00 € H.T.), pour un montant global de 2 083,07 € H.T., soit 2 499,68 € T.T.C. ;
- Que le nouveau montant du marché s'élève désormais à 47 804,24 € H.T. soit 57 365,08 € T.T.C., représentant une augmentation de 4,56 % du montant initial ;
- Qu'il convient de prendre en considération ces modifications par un avenant n° 1, conformément aux dispositions de l'article R2194-8 du code de la commande publique susvisé ;

## DECIDE

**Article 1 : d'approuver** l'avenant n° 1 au marché de réaménagement de l'accueil du siège de la Communauté de Communes du Genevois / Lot 28 : Menuiseries extérieures – Serrurerie (marché n° 2023-13), pour un montant de 2 083,07 € H.T. soit 2 499,68 € T.T.C., portant désormais le montant du marché à 47 804,24 € H.T., et tel qu'annexé à la présente décision.

**Article 2 : de prévoir** l'inscription des crédits au budget principal – exercice 2026 – chapitre 23 - immobilisations en cours.

**Article 3 : de signer** ledit avenant et toutes pièces annexes.

**Article 4 : d'accomplir** toutes les démarches et **de signer** tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Archamps, le 03 février 2026  
Le Président, Florent BENOIT



Le Président certifie le caractère  
exécutoire de cette décision :

- Télétransmise en Préfecture le 06/02/2026
- Publiée le 06/02/2026

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux adressé au Président ou d'un recours en excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification.

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE  
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES

EXE10

AVENANT N°01

*Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public ou d'un accord-cadre.*

**A - Identification du pouvoir adjudicateur**

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GENEVOIS  
38 Rue Georges de Mestral – Bâtiment Athéna 2 – 74166 SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS CEDEX

**B - Identification du titulaire du marché public**

SARL ALU CONCEPT HABITAT  
1300 Boulevard Lepic – 73100 AIX LES BAINS  
Tel. 04.79.35.25.31 / Mail : eric@alu-concept-habitat.com  
SIRET : 421 997 586 00035

LOT N° 28 : MENUISERIES EXTERIEURES – SERRURERIE

**C - Objet du marché public**

■ Objet du marché public :

Réaménagement de l'accueil du siège de la Communauté de communes du Genevois.

■ Date de la notification du marché public : 28/08/2023

■ Durée d'exécution du marché public : 4 mois

■ Montant initial du marché public :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 45 721.17 €
- Montant TTC : 54 865.40 €

## D - Objet de l'avenant

### ■ Modifications introduites par le présent avenant :

#### **Le présent avenant a pour objet l'ajustement des travaux à réaliser conformément à l'article R2194-8 du Code de la Commande publique lequel dispose :**

*« Le marché peut être modifié lorsque le montant de la modification est inférieur aux seuils européens qui figurent dans l'avis annexé au présent code et à 10 % du montant du marché initial pour les marchés de services et de fournitures ou à 15 % du montant du marché initial pour les marchés de travaux, sans qu'il soit nécessaire de vérifier si les conditions prévues à l'article R. 2194-7 sont remplies.*

*Les dispositions de l'article R. 2194-4 sont applicables au cas de modification prévue au présent article. »*

Les prestations en plus-value portent sur :

- Devis n° FM00127 du 14/11/2025 : Montant : 1 904.07 € HT
- Devis n° FM00128 du 14/11/2025 : Montant : 179.00 € HT

### ■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :

NON  OUI

Montant de l'avenant 1 :

- Taux de la TVA : 20.00 %
- Montant HT : 2 083.07 €
- Montant TTC : 2 499.68 €
- Ecart introduit par l'avenant : 4.56 %

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA : 20.00 %
- Montant HT : 47 804.24 €
- Montant TTC : 57 365.08 €

## E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
ALU CONCEPT HABITAT M. XXXXX	Aix-les-Bains Le XXX	

(\*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

## F - Signature du pouvoir adjudicateur

A Saint-Julien-en-Genevois, le .....

Signature

Référence de la délibération / décision autorisant la signature de l'avenant :

Transmis au contrôle de légalité le :

Date de notification le :

Données essentielles :